



Credirec harcellement telephonique

Par **vanson**, le **13/06/2009** à **09:23**

Bonjour,

Après de nombreux appels le soir à 20h de credirec, qui en plus exige 10 cheques en blanc signés, je leur ai adressé un pli recommandé avec ar, ma plainte en penal pour harcellement telephonique sachant de plus que mon n° de tel est en liste rouge à France Telecom.

Pli recommandé qu'ils ont reçu le 5 juin signé plus leur cachet, je l'ai en ma possession.

Le 12 à 20h appel de ces gens menaces si je n'envoie les cheques.

Me font savoir qu'il n'ont jamais reçu de recommandé avec AR de ma part, alors que j'ai l'avis de retour est sous mes yeux.

Est ce que je dépose ma plainte à Mr le doyen des juges d'instruction du Tribunal de grande instance, pour harcellement tel, me constituant partie civile en dommages et interets..

Merci pour votre aide.